

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2019

Présents : Mesdames DAUBREGÉ, CONTESSE.
Messieurs SERPILLON, COPPEE, BOULEAU, SUEUR, DAUBREGÉ, DREUMONT,
LEMOINE.
Pouvoir : Madame NICAISE donne pouvoir à monsieur COPPEE.

Excusée : Madame LEMAIRE.
Absente : Madame SFREDDO

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire précise qu'un point de l'ordre du jour va être reporté à la prochaine réunion de Conseil Municipal. En effet, le nombre d'enfants inscrits pour le Centre de Loisirs 2019 sera connu le 22 mars prochain. Il sera plus judicieux de créer le nombre de postes du personnel encadrant en fonction de l'effectif. De plus, le report permettra de mener une réflexion concernant la durée hebdomadaire de travail pour le recrutement des moniteurs.

Adoption du compte- rendu de la réunion du 9 novembre 2018.

Après sollicitation par le Maire des membres du Conseil Municipal présents à cette réunion, il n'y a pas d'observation sur le compte rendu de celle-ci, il est donc adopté.

Le Conseil Municipal désigne madame Virginie CONTESSE comme secrétaire de séance.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire rappelle que préalablement au vote du budget primitif 2019, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2019, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2018.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits autorisés, et ce, avant le vote du budget primitif de 2019.

Monsieur le Maire indique que le prêt relais a été débloqué courant décembre 2018 et que le nouvel emprunt devra être libéré avant la fin d'année. La première échéance de remboursement sera en décembre 2019. Il rappelle, la possibilité évoquée de regrouper les trois emprunts. A ce jour, aucune démarche n'a été effectuée, cette potentialité sera revue lors du vote du budget primitif.

ADMISSION EN NON VALEUR DES TITRES NON RECOUVRES

Madame DESMEDT, Comptable Publique, propose l'admission en non-valeur pour un montant total de 769,59 € réparti sur 5 titres de recettes émis entre les années 2006 et 2015 sur le budget de la commune. L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont elle dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur ces écritures faisant l'objet de la demande n° 3641230232. Les crédits seront à inscrire au compte 6541 du budget primitif 2019

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la demande n° 3641230232 présentée par madame DESMEDT, Comptable Publique et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019.

TARIFS CONCESSIONS, FOYER RURAL, CANTINE, GARDERIE

Madame SYMOENS distribue un récapitulatif des différents tarifs appliqués à ce jour au Conseil Municipal :

Cantine : La société de restauration API a appliqué une augmentation des tarifs des repas de 1,85 % selon la nouvelle convention signée pour l'année 2019. L'an dernier, une augmentation de 0.50 € a été appliquée sur chaque type de repas.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de répercuter cette augmentation sur les tarifs en vigueur, en appliquant un arrondi, à compter du 1^{er} mars 2019, à savoir :

Repas ordinaire	3,35 €
Repas imprévu	4,05 €
Repas exceptionnel	4,40 €
Repas Adulte	4,40 €

Columbarium : Monsieur le Maire rappelle que le prix de vente des concessions a été augmenté lors du nouvel investissement. Il indique également qu'une réflexion va être menée pour l'implantation d'un troisième columbarium. Il propose de maintenir les tarifs actuels, à savoir : 650 euros la case pour trente années et 900 euros pour cinquante années et de revoir les tarifs lorsque nous connaîtrons le prix à investir lors de la nouvelle implantation du nouveau monument.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de maintenir les tarifs suivants pour l'année 2019 :

Case pour 30 ans : 650 € case pour 50 ans : 900 €

Cimetière :

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de maintenir les tarifs de concessions de cimetière en 2019, à savoir :

- ❖ Caveau 2 places : 160,00 euros
- ❖ Caveau 4 places : 240,00 euros

Foyer rural : Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs de l'année 2018. Il indique que nos prix ne sont pas les plus bas comparativement aux communes avoisinantes. Il est rappelé que les associations paient la totalité des consommations énergétiques dès la première location.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de maintenir les tarifs de locations du foyer rural comme suit :

Habitants de la commune	400 €
Habitants extérieurs de la commune	550 €
2 ^{ème} location des associations	200 €

Garderie : Le tarif appliqué est de 0.50 € la demi- heure. Il est proposé de maintenir ce tarif en 2019.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de maintenir le tarif de garderie à raison de 0,50 € la demi-heure.

AIDE DÉPARTEMENTALE «Village et Bourgs» 2019

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal en date du 9 novembre dernier pour représenter le dossier d'Aide Départementale « Village et Bourgs » au titre de la programmation 2019. Cette demande de subvention est égale à 223 396 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention d'Aide Départementale « Villages et Bourgs » programmation 2019 pour le projet de l'école, phase rénovation.

Monsieur le Maire précise que les Fonds Européens ont été sollicités. Un interlocuteur a téléphoné ce jour en mairie et reviendra vers nous ultérieurement pour l'obtention de détails techniques.

PROTECTION SOCIALE DU PERSONNEL COMMUNAL

Madame SYMOENS rappelle la décision du Conseil Municipal en date du 9 novembre dernier afin de mandater le Centre de Gestion du Nord pour conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance. Le Comité Technique paritaire avait été saisi et a donné son accord pour la participation communale au titre de la protection sociale des agents.

INFORMATIONS DIVERSES

☞ Fibre optique :

Monsieur COPPEE rappelle que, lors de la réunion de Conseil Municipal du 9 novembre dernier, avait été évoqué la possibilité d'implanter une armoire dans la rue d'Hautmont, face aux transports SFREDDO. Le bureau d'Etude et les services de la CAMVS sont revenus sur le site. Celle-ci sera installée derrière la cabine électrique à proximité du rond-point. Normalement, il était prévu d'installer deux armoires, la petite armoire sera intégrée dans l'armoire la plus conséquente. Les travaux débiteront prochainement pour être opérationnel à la fin de l'année.

☞ Télé-relevé compteur eau :

De nouveaux compteurs intelligents, vont être installés dans la commune. Il sera nécessaire de mettre en place une antenne relais sur le pignon du mur de la mairie pour effectuer le télé-relevé. Ce dispositif présente quelques avantages pour SUEZ, à savoir :

- Plus d'agents qui passeront chez l'habitant pour relever les compteurs
- Possibilité de contrôler la consommation journalière
- Détection de fuite souterraine
- Piéger les fraudeurs
- Possibilité, pour l'usager, de consulter sa consommation sur son espace personnalisé

Si un dysfonctionnement est constaté, il n'y aura pas besoin d'attendre six mois pour effectuer les démarches. Les mauvaises surprises de facturation pourront être évitées.

La population en sera informée par le biais de la distribution d'un courrier pour une prise de rendez-vous. S'il existe des réfractaires aux changements de compteurs, ils devront s'acquitter d'une facturation de 40 € pour le relevé du compteur. C'est l'entreprise Lorban qui effectuera les travaux.

Monsieur BOULEAU interroge monsieur le Maire concernant les pressions d'eau constatées lors d'un contrôle des poteaux d'incendie. La vérification a été faite, il y a 143 m³ de débit et non 7 m³, rue de Boussières, comme l'indiquait le rapport.

⌘ Chantier de l'école :

Déroulement du chantier ~ les fondations sont faites et l'élévation des murs est pratiquement terminée. Les briques vont arriver la semaine prochaine. Le planning a dû être recalé par l'interruption de 4 semaines de travail. Normalement, la mise à disposition du bâtiment se fera le 4 octobre 2019. Il faut compter deux semaines pour l'installation de la bibliothèque. Les vacances de la Toussaint qui se dérouleront du 19 octobre au 4 novembre 2019 permettront le déménagement des salles de classes.

Monsieur COPPEE fait un petit historique du chantier relatif à l'école. Les travaux ont commencé au cours du mois de septembre 2018. Dès le creusement des fondations, l'entreprise LEFEBVRE a formulé une ambiguïté concernant la qualité de l'étude géotechnique effectuée par Fondasol en 2016. Elle émet un doute sur la non-conformité de la roche signalée, donc, de sa dureté.

Monsieur Ludovic PECOU, représentant Fondasol s'est rendu sur le site le 5 octobre dernier et a confirmé l'analyse de ses collègues en affirmant que l'étude préliminaire ne doit être remise en question.

L'entreprise LEFEBVRE n'a pas accepté ce constat et a menacé d'arrêter le chantier. Nous avons donc contacté notre Assurance. Celle-ci a missionné SARETEC pour effectuer une contre-expertise qui s'est déroulée le 9 janvier dernier. L'étude de Fondasol a été confirmée par cet expert. Nos services ont donc transmis les conclusions de SARETEC au Cabinet de Maitrise d'œuvre, MV2. Celui-ci a transmis un courrier à l'entreprise LEFEBVRE pour l'en informer. Lors de la deuxième quinzaine de janvier, l'entreprise arrête le chantier pendant deux semaines, pour intempéries. Au terme de ce délai, pas de reprise de chantier. Nous lui signifions que nous allons missionner un huissier afin de constater l'abandon de chantier. Finalement, le chantier redémarre le lundi 18 février 2019. L'entreprise nous indique qu'elle se réserve le droit de missionner une contre-expertise car elle conteste toujours les conclusions de SARETEC. A ce jour, la situation n'a pas évolué.

Monsieur QUENTIN a appliqué des pénalités de retard à l'Entreprise LEFEBVRE. Le conducteur de travaux de cette entreprise s'est engagé à essayer de rattraper le retard.

⌘ « Ruelle Jean Jean » :

Monsieur le Maire rappelle la décision du projet de vente de la partie haute de la « ruelle Jean Jean » à monsieur Robert FLAMME ainsi que le prix de vente retenu au m². Monsieur FLAMME a envoyé un courrier le 6 décembre dernier en indiquant qu'il acceptait les conditions de vente. Nos services ont mandaté le géomètre pour le bornage du terrain.

⌘ Courrier de monsieur Jean-Claude HEDON :

Un courrier a été envoyé par monsieur HEDON Jean-Claude, le 30 novembre dernier. Madame SYMOENS en donne connaissance au Conseil Municipal. L'intéressé sollicite une place de stationnement supplémentaire devant son habitation. Monsieur le Maire indique que ce courrier sera transmis aux services de la CAMVS. L'habitation de monsieur HEDON se situe le long d'une route départementale et les services de l'agglomération n'ont pas signé de convention avec le Département, ils n'ont donc pas la compétence pour intervenir. Monsieur le Maire ne sait donc pas si une suite sera donnée à cette requête.

Il indique que nous avons envoyé deux courriers aux services du Département pour les bornes et miroirs détruits sur notre territoire communal et la CAMVS a apporté son soutien dans notre démarche. Monsieur le Maire demandera une intervention du Vice-Président de la voirie, monsieur Arnaud DECAGNY si nous n'avons pas de réponses. En effet, plusieurs panneaux de signalisation ont été également endommagés ainsi que le talus à l'intersection de la rue Jean Messenger et la Grand-Rue.

Les services du Département considèrent que ces installations sont situées en agglomération et sont à la charge de la commune.

Monsieur COPPEE rappelle que cela fait une année que l'on attend le changement du candélabre sis en face du Monument aux Morts. En effet, le responsable du sinistre fait l'objet d'une procédure judiciaire. Cette affaire devait avoir lieu en janvier mais pas de nouvelles à ce jour. Madame DELREE, interlocutrice de la CAMVS nous a précisé qu'elle ne pouvait passer la commande de matériel tant que l'expert n'était venu.

⌘ **« Réfection Ruelle Jean Jean (partie basse) » :**

Monsieur Daniel FLAMME a envoyé un courrier en mairie le 29 novembre dernier, madame SYMOENS le lit. Monsieur Daniel FLAMME propose d'entreprendre des travaux dans la partie située entre le 78 et 80 Grand Rue ainsi que celle située entre le parking et ses garages. Un décaissement serait effectué jusqu'aux garages, un bidim serait posé sur le fond de forme et des gravillons seront étalés sur la partie restante pour constituer une zone de marche. Monsieur le Maire indique que monsieur et madame CHARPENTIER ont vendu une parcelle de terrain à la société FLAMME. Cela permet l'accès à la société en empruntant la « ruelle Jean Jean ».

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de travaux formulée par monsieur Daniel Flamme. Un courrier lui sera envoyé en ce sens en indiquant le souhait que monsieur Jean-Paul COPPEE, Adjoint aux Travaux, suive le déroulement du chantier.

⌘ **Accessibilité PMR terrain de football :**

Monsieur le Maire indique avoir eu un contact avec madame BOVEZ, référente du Département pour notre territoire. Dans le but de lancer un appel d'offres de Maitrise d'œuvre, messieurs COPPEE et LEMOINE doivent remplir une fiche technique appuyée d'un reportage photos afin de solliciter l'ingénierie des services du Département pour établir un cahier des charges.

Monsieur COPPEE indique que nous sommes dans l'obligation de respecter notre agenda d'accessibilité. Pour la salle de sports, il reste l'intervention au niveau du parking

⌘ **Maison sise 21-23 Grand Rue :**

Monsieur le Maire s'est rendu sur place avec monsieur COPPEE. Cette habitation est dans un état déplorable, boue dans la cave, murs de fondations abîmés. La cuisine a été démontée, énormément de saleté, multiples couches de papiers peints sur les murs etc...

Il est impossible de mettre en vente ce bien en l'état. Un contrat « parcours Emploi Compétence » a été signé à compter du 12 février 2019 pour apporter une aide à monsieur APPLINCOURT. Actuellement, la personne recrutée détapisse les murs pour y apposer une couche de peinture blanche afin de présenter un logement décent. Les locataires ont déjà réclamé leur chèque de caution. L'agence immobilière, chargée de la vente, sera contactée ultérieurement.

⌘ **Repas du 5 mai 2019 :**

Madame Sylvie DAUBREGE distribue plusieurs documents représentant des offres de spectacles ainsi que le choix de la sonorisation du repas. Elle sollicite l'avis du Conseil Municipal pour le choix de la prestation. Un petit débat a lieu pour les détails techniques à mettre en place et les différentes commandes à effectuer. Elle a reçu les propositions de menus de monsieur Marc LALAUT, traiteur.

Monsieur COPPEE fournira un plan du foyer rural pour faciliter l'implantation du matériel.

⌘ **Projet manifestation école :**

Monsieur Nicolas BOULEAU présente le projet de « Portes Ouvertes » à l'école le samedi 26 octobre 2019. En journée, une visite serait proposée au public suivie de vidéo mapping, pyrotechnie, pour clôturer avec un repas, le soir et, éventuellement, une retraite aux flambeaux. Il a contacté deux

sociétés et retiendra vraisemblablement « l'Etoile » sise en métropole lilloise. L'idée est de construire un scénario fondé sur des anecdotes de la commune. Celles-ci seront représentées par des dessins faits par des enfants (les élèves de l'école seront sollicités). Ces dessins seront revus par un graphiste pour la projection sur les murs pour une durée approximative de vingt minutes. L'association « Culture Danse » sera contactée afin d'intégrer un spectacle vivant à cette manifestation. Il évoque les détails techniques (obturer les menuiseries, alimentation électrique, réservation du chapiteau à la CAMVS, etc...) et indique que le four à pain sera mis en valeur par des jeux de lumière. Un service de gardiennage sera nécessaire. Le coût financier (hors gardiennage et sacem) s'élève environ à 10 900 € TTC. Le fonds Local d'Animation 2018 a été sollicité auprès de la CAMVS et le sera également pour l'année 2019, ce qui représente une participation de 2 000 €. Le Comité des Fêtes apportera une importante participation et sollicitera un apport financier de la commune.

Monsieur le Maire précise que les parents d'élèves avaient loué le foyer rural à cette date. Ils étaient prioritaires pour cette location et l'organisation de leur repas aurait pu être complémentaire. Finalement ils ont décalé leur réservation.

Monsieur Georges DREUMONT s'est rendu à Etreux, le 10 décembre dernier, pour l'inauguration des travaux de la Sambre. En avril 2018, une manifestation sportive avait été organisée le long de la Sambre avec les communes traversées de Jeumont à Etreux. Celle-ci est reconduite le 28 avril 2019, avec un passage de témoin entre chaque commune et c'est un élu qui devra assurer ce relais. Avis aux élus sportifs !

QUESTIONS DIVERSES

☞ Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.